

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE CHARENTE-MARITIME

Communiqué

Communiqué

La Rochelle, le 6 janvier 2020

Accueil personnalisé sur rendez-vous

La Direction départementale des Finances publiques de Charente-Maritime vous informe de l'évolution des modalités d'accueil de ses usagers.

L'accueil personnalisé sur rendez-vous, engagé depuis janvier 2017 dans le département, permet d'améliorer la qualité du service (84 % des personnes ayant sollicité un rendez-vous en 2019 se déclarent satisfaites). Ce dispositif évite aux usagers les files d'attente au guichet, voire des déplacements inutiles - un appel téléphonique par le service en amont du rendez-vous permettant, dans bien des cas, de résoudre la question à distance.

Afin de donner toute sa place à cette nouvelle modalité de réception, les centres des Finances publiques du département proposent désormais **un accueil exclusivement sur rendez-vous** :

- **sur certaines plages horaires pour les usagers particuliers,**
- **généralisé pour les professionnels** (y compris les micro-entrepreneurs, les auto-entrepreneurs, les loueurs en meublé).

Ainsi, pour les services des impôts des particuliers (SIP) de La Rochelle, Royan, Rochefort et Saintes, leurs trois après-midi par semaine d'ouverture seront réservés, **à compter du 1^{er} février 2020**, à une réception exclusivement sur rendez-vous de 13h30 à 15h30.

Les autres SIP du département (Jonzac, Marennes et Saint-Jean-d'Angély) accueillent sur rendez-vous tous les matins, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00.

Deux types de rendez-vous sont proposés : un rendez-vous au SIP ou un rendez-vous téléphonique (l'utilisateur est rappelé par l'agent des Finances publiques à l'heure du rendez-vous).

Les usagers peuvent demander **un rendez-vous** :

- **sur le site impots.gouv.fr**, depuis leur espace particulier ou professionnel ou via la rubrique « **Contact** » (en bas de la page d'accueil du site).
L'espace particulier permet un préremplissage des données personnelles, un accès direct aux services gestionnaires et une gestion des rendez-vous (historique, annulation, replanification) ;
- **par téléphone** en appelant leur service de rattachement ;
- **au guichet** de leur centre des Finances publiques.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les usagers peuvent être accompagnés sur les ordinateurs mis à leur disposition dans les halls des centres des Finances publiques, afin de se familiariser avec les démarches en ligne de la DGFIP.

Contact presse :

Direction départementale des Finances publiques de Charente-Maritime
Communication
Monique MEYNARD
ddfip17.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr